

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie, CARTIGNY Pierre-Alexis

Excusés :

M. AFFLARD Christian
WAYENBURG Aymeric

Avait donné procuration :

M. ARSCHOOT Dominique à Mme DELPORTE Marie-Françoise
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie C à temps complet

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 15 février 2024

Date de réception en préfecture : 27 février 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 27 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024**RESSOURCES HUMAINES**

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie C à temps complet

Préambule

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe des services techniques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} mars 2024, un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques.

L'agent polyvalent des services techniques assurera notamment les fonctions suivantes :

- Entretien général des bâtiments municipaux et contrôle du bon fonctionnement ;
- Participation à l'entretien général des espaces verts et publics de la collectivité ;
- Entretien courant et suivi des équipements et du matériel mis à sa disposition ;
- Manutention et installation des matériels fêtes et cérémonies.

Cet emploi devra être occupé par un(e) fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé seront fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu, l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 20 février 2024,

Considérant le tableau des emplois de la commune adopté en séance du Conseil Municipal le 6 décembre 2023,

Considérant que les besoins des services techniques justifient la création d'un emploi permanent d'Agent polyvalent des services techniques,

Considérant que l'accomplissement des missions inhérentes au poste relève du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Ayant entendu l'exposé de M. DEWAILLY Bruno, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'Agent polyvalent des services techniques à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Cet emploi pourra éventuellement être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique susvisé qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents et notamment sur le fondement de l'article L.332-8-2 ; lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Sa rémunération sera alors calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille

indiciaire des adjoints techniques territoriaux au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement et assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

- **D'AUTORISER** le Maire :
 - à recruter un(e) fonctionnaire ou lauréat(e) de concours pour pourvoir cet emploi ;
 - à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus.
 - à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus.
- **DE MODIFIER**, en conséquence, le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

